

## La construction et le cheminement d'une résolution

*Valéry Martin, conseillère aux communications, UPA-Estrie*

Afin de bien vous préparer à l'assemblée générale annuelle de votre syndicat local, voici quelques guides sur la façon de construire une résolution efficace et sur le cheminement des résolutions dans les instances de l'Union.

Un syndicat agit par résolutions. La résolution est une décision adoptée par les administratrices et les administrateurs lors des réunions du conseil d'administration ou par les membres lors des assemblées générales. Dans les instances de l'UPA, la résolution est la formule de prise de décision la plus utilisée. Une proposition est soumise par un membre sur un sujet à l'étude. C'est l'expression d'une idée ou une invitation à l'action. Le groupe est amené à discuter de l'idée (délibération ou mise à l'étude). Puis, le groupe est amené à se prononcer, à prendre une décision (vote ou adoption). Si l'idée est adoptée par l'Assemblée ou le groupe, elle devient une résolution.

### 1. Les composantes d'une résolution : les arguments et le mandat

**Un seul argument par paragraphe** Évitez de mettre une longue liste de « Considérant » : ne vous en tenez qu'aux arguments de poids, deux ou trois.

**Le mandat (ou la demande)** C'est le coeur de la proposition. C'est la description de l'action souhaitée. Pour bien formuler un mandat, on y indique

- QUI DEMANDE l'action
- QUI DOIT FAIRE l'action
- L'action concrète (faisable) et précise
- L'effet désiré (les retombées) une échéance

**AVANT l'assemblée annuelle, ces questions peuvent être discutées au CA ou au Comité d'étude des résolutions.**

### 2. La sélection d'une proposition

Une proposition qui devient résolution à la suite d'un vote positif engage votre organisme à poser des actions, à mobiliser des ressources et à consacrer du temps pour que la résolution soit réalisée. Or, le temps et les ressources sont limités. Pour vous assurer que les résolutions adoptées correspondent à des priorités, et pour éviter l'éparpillement et le gaspillage des ressources, voici quelques critères pour en évaluer la pertinence.

- Est-ce compatible avec la mission, les valeurs et les principes du syndicat? (Est-ce compatible avec le bien de l'association?)
- Est-ce en lien avec les orientations et politiques du syndicat?

- Est-ce une demande déjà traitée dans le congrès d'orientation de l'année précédente?
- À qui s'adresse la demande? (Est-ce clair?)
- Est-ce que beaucoup de personnes sont concernées?
- Cette proposition est-elle vraiment une priorité? Et pourquoi?
- Qu'est-ce que les producteurs eux-mêmes peuvent faire?
- Qu'est-ce que le syndicat peut faire?
- Est-il vraiment nécessaire d'impliquer les ressources de la fédération? Pourquoi?

### **3. L'étude d'une proposition**

**La proposition** C'est l'expression d'une idée, d'une recommandation pour passer à l'action.

**L'appui** Chaque proposition doit obligatoirement être appuyée par un membre. Si elle n'est pas appuyée, on dit que la proposition est rejetée à l'unanimité.

À partir de là, la proposition devient propriété de l'Assemblée.

**La discussion** Les membres peuvent demander au président d'assemblée, de leur accorder une période de discussion avant de prendre une décision finale. La résolution est ainsi mise à l'étude. À la lumière des informations obtenues pendant la période des questions et de commentaires, vous pouvez :

Exprimer vos arguments pour ou contre;  
Formuler un amendement si nécessaire.

Si un amendement est apporté, on le traite de la même manière que la proposition principale. Une fois que l'on a traité l'amendement, on revient à l'étude de la proposition principale, amendée ou non, et l'on est toujours en période de discussion.

La proposition est ensuite adoptée ou rejetée par vote